Paris, le 24 juin 2024

MALADIE RÉNALE CHRONIQUE

“NON ! Il ne faut pas attendre la dialyse pour dépister”

Les professionnels de Santé, Confédération des Syndicats Médicaux de France (CSMF), le Conseil National Professionnel de Néphrologie, la Société Francophone de Néphrologie, dialyse et transplantation (SFNDT), le Syndicat de Néphrologue Libéraux (SNL), le Club des Jeunes Néphrologues (CJN), la Fondation du Rein, le Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux (SNBH) et Les Biologistes Médicaux (LES BIOMED) ainsi que l'association d'usagers France Rein, expriment leur profonde déception face à la décision de la CNAM de ne pas proposer d’enveloppe pour le dépistage de la maladie rénale chronique (MRC) par le score de risque rénal (S2R). Cette décision, prise en dépit des recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2023, est incompréhensible et irresponsable.

Un manque d'ambition flagrant

Les professionnels des secteurs publics et privés ont proposé d'améliorer le dépistage de la MRC grâce à la réalisation de ce score de risque, qui nécessite l’ajout d'un dosage d’albuminurie (3,50 euros) et de créatininurie (1,50 euros) chez les personnes ayant une altération du débit de filtration glomérulaire (DFG < 60 ml/min), selon les recommandations de la HAS. Ils ont proposé la création d'un acte spécifique pour tracer ce dépistage, suivre les indicateurs et mettre en lumière le travail de prévention réalisé par les professionnels de terrain.

Cette proposition, qui s'inscrit dans une logique de prévention et de santé publique, permettrait de:

- **Renforcer le dépistage précoce de la MRC**, une maladie grave aux lourdes conséquences pour les patients, d’autant qu’existe maintenant des nouvelles thérapeutiques pour ralentir la dégradation de la fonction rénale.
- **Fluidifier le parcours de soins** en permettant une meilleure orientation des patients vers les médecins traitants et les néphrologues, et en limitant les consultations inutiles.
- **Réduire les coûts de prise en charge** en agissant en amont du stade ultime de la maladie rénale chronique.

Des arguments fallacieux

La CNAM justifie sa décision en arguant que l'amélioration du dépistage de la MRC ne répond pas aux exigences d'une clause de santé publique.

Des chiffres qui parlent d'eux-mêmes

- **4,4 milliards d'euros** : le coût annuel de la dialyse en France, une conséquence directe du retard de diagnostic et de prise en charge de la MRC. C'est plus que l'ensemble des examens biologiques réalisés en France.
- **66% de consultations en moins** et **90% de délai d'attente en moins chez le néphrologue** : c'est le résultat de la mise en place de cette politique de dépistage au Canada (étude Tangri et al.).

Un appel à la mobilisation

Les professionnels de santé et les associations d'usagers en santé appellent les autorités sanitaires à reconsidérer leur position et à s'investir sans délai dans la prévention, le dépistage précoce, et la meilleure prise en charge de la MRC.

Il en va de la santé de millions de patients, et de l'avenir de notre système de santé.

- Lionel BARRAND, Président du Syndicat Les Biologistes Médicaux, president@lesbiomed.fr
- Raphaël BÉRENGER, Président du SNBH, Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux, raphael.berenger@ch-falaise.fr
- Antoine BRACONNIER, Président du CJN, Club des Jeunes Néphrologues, abraconnier@chu-reims.fr
- Jan Marc CHARREL, Président de France Rein, jm.charrel@francerein.org
- Christian COMBE, Président de la Fondation du Rein, christian.combe@chu-bordeaux.fr
- Dr Franck DEVULDER, Président de la CSMF, Confédération des Syndicats Médicaux Français, franck.devulder@csmf.org
- Luc FRIMAT, Président du Conseil National Professionnel de Néphrologie, l.frimat@chru-nancy.fr
- Christophe GOUPY, Président du SNL, Syndicat des Néphrologues Libéraux, docteurgoupy@yahoo.fr
- Jean Paul ORTIZ, néphrologue, ancien Président de la CSMF, jpaulortiz66@gmail.com
- François VRTOVSNIK, Président de la SFNDT, Société Francophone de Néphrologie, Dialyse et Transplantation, francois.vrtovsnik@aphp.fr